

Commentaires du trésorier sur le bilan et compte de résultat 2023

Le document « bilan financier » à proprement parler présente l'état actuel des possessions de l'association à l'issue de la période comptable passée. Le compte de résultat indique plus précisément quelles sont les dépenses et les recettes réalisées par l'association durant cette période, en l'occurrence du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Pour toute question n'hésitez pas à [contacter le trésorier](#).

1 Commentaire concernant le bilan

Pour rappel, le passif détaille l'origine des fonds, alors que l'actif détaille l'emploi qui en est fait.

L'association a commencé l'année avec 61 549,52 € de réserves, et le résultat pour l'exercice 2023 présente un solde déficitaire de 13 335,49 €. L'association commence ainsi l'année 2024 avec un total de 48 214,03 € de capitaux propres.

L'association n'a par ailleurs pas de dette qu'elle ne puisse honorer, et dispose de suffisamment de trésorerie pour aborder 2024 sereinement.

Du point de vue de la pérennité, les revenus stables (cotisations) sont en baisse pour la deuxième année consécutive, après une tendance pluriannuelle à la hausse (168 752,86 € en 2023, 171 011,15 € en 2022, 184 499,44 € en 2021 ; 183 900 € en moyenne sur la période 2015-2020 ; 169 000 € en moyenne sur la période 2011-2014). Nos dépenses incompressibles dans une configuration à 4 salariés s'élevant en 2023 autour de 191 000 €, le fonctionnement actuel de l'association est en net déséquilibre.

Les périodes de cotisation étant de date à date et non par année civile, plusieurs cotisations de personnes morales payées en 2023 couvrent essentiellement 2024 et se retrouvent en « produits constatés d'avance ». Le hasard des calendriers fait qu'on a une tendance à la hausse.

2 Commentaires concernant le compte de résultat

2.1 Sur les dépenses

Les dépenses de l'association sont habituellement plutôt stables et facilement prévisibles, donc conformes au prévisionnel, moyennant les choix et priorités suivies au long de l'année.

Les dépenses de fonctionnement, liées aux salaires de l'équipe salariée (cotisations sociales incluses) et à l'usage des locaux, sont stables par rapport à 2022. Une augmentation des salaires et des gratifications est liée à un stage rémunéré. Une baisse de cotisation est liée à un arrêt maladie de plusieurs semaines ; il n'y a pas de baisse de salaire associée car l'April verse le salaire normal en cas d'arrêt (pratique de la subrogation).

Les achats de marchandises (sacs, T-shirts) n'ont pas eu lieu en 2023.

L'arrivée d'un stagiaire a imposé l'achat d'une station de travail. Nous avons par ailleurs renouvelé divers petits équipement bureautiques. Ceci explique l'augmentation du compte « 6050. Achat de matériel », alors qu'il était exceptionnellement faible en 2022.

Rappelons aussi que le contenu du compte « 6135. Locations mobilières » est essentiellement la location de serveurs pour les besoins de l'April et pour les besoins du projet Chapril. Son augmentation est lié à l'augmentation des capacités de serveurs pour le Chapril.

L'augmentation du compte « 6257. Réceptions » témoigne du renouveau des rencontres, apéros, événements bénévoles ; qui était déjà en net hausse en 2022 par rapport à 2021. Les déplacements (6251) et les besoins d'impressions (6230) suivent la même tendance. On ne peut que s'en réjouir.

2.2 Sur les recettes

Les cotisations des personnes physiques ont légèrement diminué. Une baisse d'environ de 1 à 3 % sur les cotisations de personnes physique est usuelle dans un contexte où l'April n'a pas relancé de campagne de soutien.

Le volume de cotisation des personnes physiques parmi l'ensemble des cotisations est de 45 % en 2023. C'est une tendance stable depuis plusieurs années.

Nous avons reçu en 2023 des dons en direct ou en provenance de la boutique En Vente Libre. Ces dons sont visibles dans le compte 7713 (libéralités perçues).

2.3 Conclusion

Les cotisations demeurent de façon stable la principale source de revenus de l'association (93%), aux côtés des dons. La part importante des cotisations dans les revenus de l'association est issue d'un choix initié lors de la professionnalisation de l'association qui garantit une indépendance maximum pour l'association vis-à-vis de ses financeurs. En outre, la multiplication des sources de financement garantit la pérennité et la stabilité du financement des activités de l'April.

Nous annonçons lors de l'AG 2022 une année 2023 financièrement avec un déficit probable, dans la lignée de l'année 2022. L'année 2024 pourrait se poursuivre sur la même tendance. Heureusement nous avons suffisamment de fonds propres pour faire face à ce creux de vague, le temps de retrouver un nouvel équilibre. Cela passera peut-être par une campagne de soutien auprès de personnes physiques et morales.

3 Remarques sur le compte de résultat

Les produits représentent les entrées ; les charges représentent les sorties d'argent. La différence entre les totaux des produits et des charges est le résultat de l'exercice 2023.

Les libellés des comptes indiquent les natures des transferts ; nous pouvons cependant préciser les éléments suivants pour détailler notre façon d'affecter les comptes.

3.1 Comptes de produits

Compte 7060. Prestations de services. Correspond à la rémunération que l'association perçoit lors de certaines conférences, au-delà du seul remboursement du transport.

Compte 7083. Locations diverses. Correspond à la location de l'Expolibre.

Compte 74. Subventions d'exploitation. Subventions reçues affectées à un projet.

Compte 7540. Collectes. Dons ou participations aux frais ayant un caractère récurrent ou prévisible.

Compte 7580. Produits divers de gestion courante. Les inclassables : généralement des rentrées d'argent liées à des erreurs de gestion (typiquement : un virement effectué à tort en notre faveur, un remboursement de facture erronée, etc.).

Compte 7640. Revenus des placements. Correspond aux intérêts bancaires de notre livret « bleu ».

Compte 7713. Libéralités perçues. Dons ayant un caractère exceptionnel, imprévisible.

Compte 7910. Transfert de charges d'exploitation. Compte qui collecte les remboursements liés à des dépenses qui ne nous incombent pas en dernier lieu (typiquement : un remboursement de trajet pour un événement, un remboursement d'expédition, une indemnité de sécurité sociale, etc.).

3.2 Comptes de charges

Compte 6110. Sous-traitance générale. Correspond essentiellement aux services extérieurs d'établissement des payes.

Compte 6185. Frais de colloques, séminaires, conférences. Correspond aux frais de reprographie liés à l'organisation de nos événements : assemblée générale, réunions du conseil d'administration. Peut aussi concerner les frais d'inscription à un événement.

Compte 6257. Réceptions. Il s'agit essentiellement de la nourriture et des boissons acquises pour les réceptions et les réunions, repas avec des personnes invitées, pots divers, petits déjeuners de travail, etc.

Compte 6261. Liaisons informatiques. Il s'agit des abonnements Internet (liaison fibre au local et liaison mobile 4G) et de la location des domaines.

Compte 6413. Primes et gratifications. Il s'agit des titres restaurants fournis à l'équipe salariée. Ils sont pris en charge à 40% par l'équipe salariée, en déduction du salaire net.

Compte 6580. Charges diverses de gestion courante. Les inclassables : généralement des dépenses liées à des erreurs de gestion (typiquement : le remboursement d'un trop perçu).

Compte 6680. Autres charges financières. Il s'agissait des forfaits, frais et commissions bancaires. Depuis 2019 nous comptons ces charges dans le compte « 6270. Services bancaires »

Compte 6714. Créances devenues irrécouvrables. Il s'agit des remboursements des prélèvements bancaires erronés (compte soldé, compte insolvable, etc.).

Enfin, les comptes 86 et 87 ont une valeur identique et correspondent au bénévolat valorisé.

4 Remarques sur le bilan financier

Signification des comptes du bilan financier tels qu'utilisés par l'association :

10. Fonds associatifs et réserves. Il s'agit des fonds avec lesquels l'association commence l'exercice.

12. Résultat net de l'exercice. Ce compte, positif ou négatif, représente le résultat de l'exercice. S'il est positif, l'association termine l'exercice avec plus de fonds qu'elle ne l'a commencé.

19. Fonds dédiés. Il s'agit de fonds affectés à un projet particulier. Par exemple de l'argent reçu par un financeur, pour une action précise.

4x. Dettes. Comptabilise les dettes contractées par l'association pendant l'exercice courant et qui seront réglées pendant l'exercice suivant (ou les exercices suivants).

486. Charges constatées d'avance. Comptabilise les dépenses occasionnées pendant l'exercice courant relatives à des actions concernant l'exercice suivant (ou les exercices suivants).

487. Produits constatés d'avance. Comptabilise les recettes perçues pendant l'exercice courant relatives à des actions concernant l'exercice suivant (ou les exercices suivants).

46. Créances. Comptabilise les créances contractées par l'association pendant l'exercice courant et qui seront réglées pendant l'exercice suivant (ou les exercices suivants).

51. Banques. Les sommes restant sur les comptes bancaires de l'association.

53. Caisse. Les sommes liquides restant en caisse à l'association.

5 Bénévolat valorisé

Le bénévolat valorisé consiste à rendre compte du travail et des apports des bénévoles et à l'intégrer dans les comptes. Ça concerne par exemple :

- le cas où un ou une bénévole utilise sa voiture pour un projet (l'association économise de l'argent) ;
- quand une ou un bénévole propose un hébergement (l'association économise une nuit d'hôtel) ;
- quand un ou une bénévole passe du temps sur un projet (l'association économise le prix qu'elle aurait payé auprès d'un professionnel).

Le bénévolat valorisé permet de mieux connaître les vrais coûts d'un projet associatif, en dehors des simples flux financiers. Il permet de connaître le volume d'activité de l'association et de le valoriser comptablement à hauteur du coût de remplacement. Cela a pour effet d'augmenter le budget de l'association, et donc de peser lors de discussions avec des partenaires qui privilégient cette métrique.

Les tâches statutaires, comme rédiger les bilans moral et financier ou organiser une assemblée générale ne peuvent pas être comptabilisées dans le bénévolat valorisé.

Pour les associations utilisant le plan comptable général (PCG), comme c'est le cas de l'April, le bénévolat valorisé est comptabilisé dans les comptes « 8700 Bénévolat » et « 8750 Dons en nature » pour les produits et « 8640 Personnel bénévole », « 8611 Locaux », et « 8610 Mise à disposition gratuite de biens » pour les charges. Comme les activités qu'ils décrivent au niveau comptable ne correspondent pas à des sorties ou des rentrées d'argent pour l'association, les comptes de produits et de charges liés au bénévolat valorisé s'équilibrent mutuellement.

Le coût horaire est déterminé en fonction de la nature de la tâche : chaque membre saisissant son bénévolat dans l'interface de gestion peut choisir un taux horaire correspondant à 1, 2 ou 3 SMIC. C'est la valeur du SMIC brut qui est utilisée dans les calculs.

La collecte du bénévolat valorisé se fait sur une base volontaire et il ne s'agit en aucun cas d'une obligation pour les bénévoles.

6 Foire aux questions

L'utilisation ou non des titres restaurant est-il un choix de l'équipe salariée ? — Oui.

Est-il possible de diminuer les frais téléphoniques ? — Oui, mais à quel prix ? 80 € mensuels pour 3 lignes fixes permanentes, une connexion fibre et une clé 4G semblent raisonnables.

Pour plus de transparence, il faudrait publier le bilan complet. — Le grand livre, contenant l'ensemble des écritures comptables, est disponible lors de l'assemblée générale. En revanche, il reste difficile de le publier sans risquer de révéler de nombreuses informations à caractère personnel ; pour cette raison, nous ne le rendons pas public.

Quel est le budget prévisionnel pour l'année à venir ? — Il est en cours d'élaboration et sera présenté lors de l'AG. Il n'est pas raisonnablement compatible avec un fonctionnement bénévole de réaliser à la fois un bilan financier et un budget prévisionnel validés tous deux par un conseil d'administration dans les quelques semaines qui suivent la clôture de l'exercice ; d'où le délai nécessaire.

Quelles sont les lignes 87 et 86 ? — Il s'agit d'une technique de valorisation du bénévolat. On fait rentrer les dons en nature ou les forces de travail mises au profit de l'April dans un compte de produit, et nous les dépensons de façon identique dans les comptes de charge. La balance est neutre, mais cela permet de valoriser de façon comptable l'activité bénévole de l'association. Le bénévolat valorisé permet aussi de capitaliser l'expérience pour mieux quantifier le coût d'un projet bénévole. C'est une technique de valorisation légale et encouragée.

Quel logiciel de comptabilité utilisez-vous ? — Nous utilisons Grisbi, un logiciel libre de comptabilité de caisse. Profitons-en pour remercier les personnes développant Grisbi qui font un travail magnifique.

Souhaitez-vous passer à la comptabilité analytique ? — Nous n'avons pas une comptabilité analytique au sens comptable du terme, mais avons la capacité d'effectuer une analyse que nous estimons satisfaisante pour piloter les différents grands projets/secteurs de l'April. Par exemple, en 2014, une synthèse analytique des finances 2013 de l'April a été publiée ici : <http://www.april.org/adherer>.

Comptez-vous augmenter les cotisations ? — Ce n'est pas prévu. Notons que le règlement intérieur prévoit une possibilité de dispense ; nous mettons régulièrement en œuvre cette disposition.

Je suis surpris par le montant des charges. — Le montant des cotisations sociales nous semble normal. En revanche la comptabilisation des salaires n'est pas orthodoxe : le compte 6411 totalise dans notre cas les salaires nets versés à l'équipe salariée, tandis que les comptes 645x totalisent les cotisations (salariales et patronales) versées aux organismes sociaux. Cette méthode de comptabilisation est plus simple pour nous que la méthode orthodoxe compte tenu de notre système de gestion.

Qui s'occupe de vos bilans ? Ça n'a pas l'air très « pro ». — La comptabilité de l'April est tenue par l'équipe salariée et par le trésorier bénévole. L'établissement des bilans est bénévole et doit se faire entre janvier et mi-février pour permettre le plus tôt possible l'ouverture des votes en ligne. Aussi, nous opérons une « compta de caisse » rigoureuse : les comptes de résultat représentent une image fidèle des dépenses et rentrées réelles d'argent de l'association, qui sont rigoureusement suivies et établies. En revanche, les bilans sont écrits à la main et potentiellement plus approximatifs. Enfin, les détails des comptes de l'association sont bien sur accessibles à tout membre qui souhaiterait s'y intéresser.

L'association a une CB. À quoi sert-elle ? — À faire les dépenses de fonctionnement : acheter des billets de train, du papier, commander des T-shirts, acheter des viennoiseries et des boissons pour les réunions, etc.

Pourquoi ne mettez vous pas d'immobilisations ou de stocks dans les actifs ? — À vrai dire nous n'avons pas d'immobilisation : pas de prise de part sociales, pas de matériel acheté cher. Nous louons nos serveurs, nous achetons en réemploi des machines peu onéreuses, et nous bénéficions parfois de dons d'équipement qui n'ont plus de valeur comptable. Concernant les stocks, ils sont en général assez bas (jamais supérieurs à 2 000 €) et nous ne les comptabilisons pas par souci de simplicité (nous gérons déjà les stocks en dehors de l'outil comptable).